



Salamandre

LE MAGAZINE QUI TRAITE DE VOS DÉCHETS
& DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Biodiversité : une richesse à préserver



Actualités

Centre de tri : une étape décisive



Dossier

Protéger l'équilibre fragile de la biodiversité



Portrait

Une animatrice en milieu scolaire pour sensibiliser petits et grands



Europe

La nécessité d'un engagement ambitieux

Actualités 04

Centre de tri : le projet avance, la concertation continue

Suite à l'appel à candidatures, le comité de pilotage, aidé par un cabinet indépendant, décidera du futur lieu d'implantation du centre de tri des recyclables secs ménagers.



Focus 06

Concertation et transparence : la Commission de Suivi de Site

Depuis le démarrage de l'Unité, la Commission de Suivi de Site a une mission d'information en matière de sûreté et de suivi de l'impact de l'Unité sur les personnes et de l'environnement.



Dossier 07

Comment protéger la biodiversité ?

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature évoque une 6^{ème} crise d'extinction. Il y a urgence à trouver un nouvel élan à la préservation de nos richesses naturelles.



Le point sur 10

Les résultats du plan de suivi de l'environnement



Portrait 11

Laura Moreau-Flavier, animatrice déchets en milieu scolaire

Sur le territoire du SMIPE, l'animatrice déchets propose un programme d'animations scolaires afin de sensibiliser les plus jeunes à la découverte du domaine des déchets.



Europe 12

Biodiversité : un engagement de longue date

En Europe, près d'un quart des espèces sauvages sont encore menacées d'extinction. Un état des lieux préoccupant qui pousse l'Europe à plus d'ambitions.



Eco-juniors 14

Des espèces par millions !

En ne respectant pas l'environnement, la biodiversité, indispensable pour maintenir la diversité du vivant, est en danger.



Votre service de collecte 16

L'édito de votre syndicat de collecte





L'érosion de la biodiversité est une menace réelle. Nous faisons face à un déclin rapide, comparable dans son ampleur à celle qui a conduit à la disparition des dinosaures. Aujourd'hui les deux tiers des écosystèmes, indispensables à la vie sur Terre, sont exploités au-delà de leur capacité. Depuis quelques décennies, l'enjeu n'est donc plus seulement de conserver certains espaces ou espèces vivantes remarquables mais de changer nos relations à la nature. Nous nous devons de laisser à nos enfants une planète avec ses richesses durablement préservées!

Des progrès ont été faits, notamment sur le plan international. Depuis le Sommet de la Terre de Rio en 1992, la Convention sur la Diversité Biologique a amorcé une prise de conscience. La biodiversité est devenue une « préoccupation commune à l'humanité ». **Mais la perte se poursuit amenant peu à peu la biodiversité au rang des priorités européennes et nationales.** En Europe, comme en France, les deux décennies qui vont suivre seront décisives.

Comment agir efficacement sur les grands facteurs de perte de biodiversité ? De nombreuses mesures de protection existent mais leur portée et la qualité de leur protection varient. Abritant une diversité exceptionnelle, la France est tout particulièrement concernée par ces défis ce qui justifie l'adoption d'une loi sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages en 2016. Quant à l'Europe qui n'en est pas moins épargnée, elle s'est fixée l'objectif d'enrayer la perte de biodiversité d'ici à 2020. Pour répondre à ses ambitions, elle dispose de programmes de mise en œuvre.

Par ailleurs dans cette édition, un focus vous est proposé sur la Commission de Suivi de Site. Mise en place avant l'implantation de l'Unité, cette structure crée un cadre de concertation et de transparence entre les différents représentants des collèges, sur les actions menées par l'exploitant en matière environnementale. En se réunissant une fois par an, la CSS permet de suivre l'activité de l'installation et de promouvoir par là même l'information du public.

Le portrait de cette édition est consacré à Laura Moreau-Flavier, animatrice déchets en milieu scolaire sur le territoire du SMIPE Val Touraine Anjou. L'engagement du syndicat dans un programme de prévention pédagogique l'a amené à proposer des animations gratuites aux établissements scolaires (écoles maternelles et primaires). Gaspillage alimentaire, compostage, parcours des déchets..., toujours plus variées, les interventions de Laura sont très sollicitées!

Enfin dans ce numéro, vous trouverez toute **l'actualité du SIVERT** : le point sur le futur centre de tri, les visites à l'UVE Salamandre et les derniers résultats du plan de suivi de l'environnement mis en place autour de l'UVE. Vous pouvez également suivre au quotidien les résultats des émissions de l'Unité sur le site Internet du SIVERT.

Je vous souhaite une excellente lecture de ce nouveau numéro et vous adresse mes meilleurs vœux pour cette année 2017!

Patrice de FOUCAUD
Président du SIVERT de l'Est Anjou





L'actu locale et nationale des déchets et de l'énergie

Actualités

Centre de tri : le projet avance, la concertation continue

Entamé en 2015 par l'étude technico-économique puis poursuivi en 2016 par les études juridiques, le projet du futur centre de tri des recyclables secs ménagers atteint une période décisive pour sa réalisation. Ces dernières semaines, chacune des collectivités a délibéré pour décider de la réalisation d'un centre de tri unique et de son montage juridique. Parallèlement, elles ont défini les critères de choix d'implantation du site. En effet, suite à l'appel à candidatures,

11 sites se sont portés candidats. Le comité de pilotage, aidé par un cabinet indépendant, arbitrera. Afin d'assurer une objectivité et une transparence, un assistant technique aura pour rôle d'élaborer, avec le comité technique, les critères de choix d'implantation du site, d'analyser les dossiers de candidature au regard des critères et d'accompagner les élus sur le choix du site. Une fois la décision de réalisation prise, les travaux devraient débiter courant 2019.



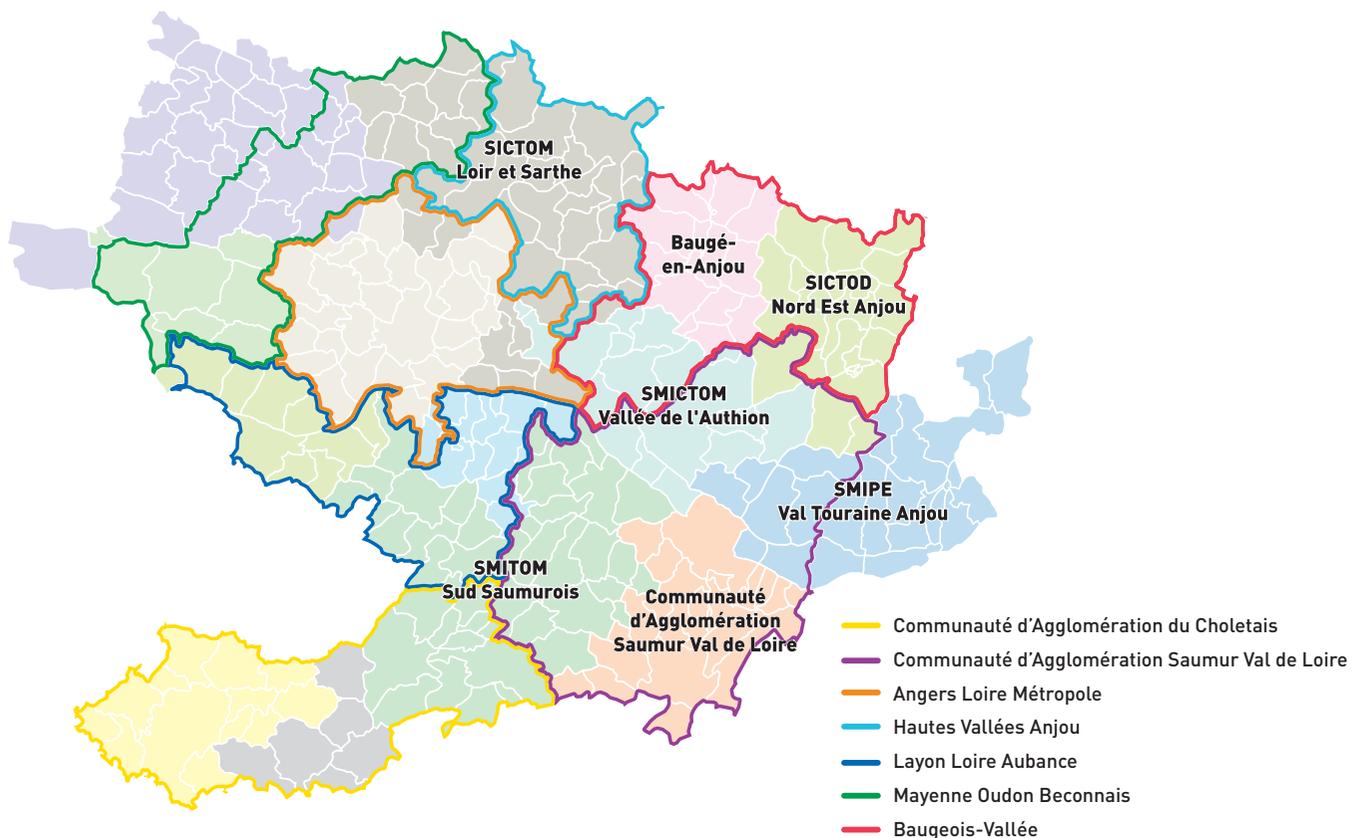
La loi NOTRe bouleverse la carte des compétences

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi NOTRe prévoit le transfert de la compétence déchets aux intercommunalités à fiscalité propre. Elle a pour vocation de supprimer le nombre de syndicats

compétents sur ce domaine. Dans les faits, les communautés de communes et les communautés d'agglomération ont cinq ans pour se restructurer. Dans un premier temps en 2017, concernant

les collectivités qui avaient transféré leur compétence déchets à un syndicat, il ne devrait avoir aucune modification de services et de coûts pour la majorité des foyers du territoire du SIVERT.

Carte des structures intercommunales ayant la compétence déchets au 1^{er} janvier 2017



Journées régionales de la visite d'entreprise : un succès!



La première édition des Journées Régionales de la Visite d'Entreprise (JRVE), organisée par **Visitez Nos Entreprises** en Pays de la Loire (avec le soutien de la Région), s'est déroulée les 20 et 21 octobre 2016. 96 entreprises, dont 34 membres de l'association, ont présenté un programme.

Pour cette occasion, le SIVERT de l'Est Anjou a ouvert ses portes sur deux

créneaux de visites afin de proposer un parcours inédit. Pour la première fois, les salariés du SIVERT (agent d'accueil et ingénieur) et de l'exploitant SAVED (chef de quart, pontier et instrumentiste) sont devenus tour à tour les guides du circuit. Les visiteurs ont pu plus aisément apprécier le fonctionnement de l'Unité et le métier qu'ils exercent. Tous ont apprécié cette visite interactive!

ENVIE DE DÉCOUVRIR L'UNITÉ SALAMANDRE ?

Inscrivez-vous dès maintenant aux visites programmées :

• Samedi 11 mars, de 14h30 à 17h

• Samedi 8 avril, de 10h à 12h30

La visite est guidée, gratuite pour les particuliers et dure 2 heures.

Inscription obligatoire au 02 41 82 58 24, via www.sivert.fr ou sivert.est.anjou@wanadoo.fr

Nombre de places limité.

Vous pouvez également prendre contact pour d'autres dates le reste de l'année du lundi au vendredi sur rendez-vous, en fonction du planning des groupes.

Les sacs plastiques non réutilisables interdits !

C'est une des dispositions phares de la loi sur la transition énergétique : l'interdiction, depuis le 1^{er} juillet 2016, des sacs plastique fins à usage unique en caisses (d'une épaisseur de 50 microns ou moins). Les sacs proposés doivent être réutilisables et constitués d'une autre matière que le plastique. Il s'agit d'une première étape qui s'est renforcée dès le 1^{er} janvier 2017 avec l'interdiction des sacs plastiques disponibles en rayon des magasins.

Depuis cette date, les sacs utilisés pour la pesée des fruits et légumes, la viande, le poisson... doivent être remplacés par des sacs en papier ou en plastique biosourcé*(labellisés pour le compostage domestique). Les blisters pour l'envoi de publicités ou la distribution de prospectus non recyclables sont aussi concernés. Leur teneur en matière biosourcée devra augmenter de façon progressive : 30 % au 1^{er} janvier 2017, 40 % en 2018, 50 % en 2020 et 60 % en 2025.



En 2020, ce sera au tour de la vaisselle jetable en plastique (gobelets, verres et assiettes jetables) d'être interdite!

* Les produits biosourcés sont des produits industriels non alimentaires obtenus à partir de matières premières renouvelables issues de la biomasse (végétaux par exemple). Source : ADEME

Pour en savoir plus
<http://www.developpement-durable.gouv.fr>



La Commission de Suivi de Site s'est tenue le 25 octobre 2016

FOCUS

Depuis le démarrage du projet, le SIVERT a eu à cœur de faire de l'UVE Salamandre, un lieu d'accueil, d'ouverture et de transparence. Elu, riverain, habitant du territoire, chacun est en mesure de s'approprier ce site de production énergétique. Cette volonté de transparence se traduit notamment par la Commission de Suivi de Site (CSS) qui assure principalement un contrôle et une information sur le fonctionnement de l'Unité ainsi que sur l'ensemble des dysfonctionnements qui ont pu survenir.

Vers une démarche collaborative

Particularité de l'UVE Salamandre, la Commission de Suivi de Site (anciennement CLIS*), structure d'information et de concertation, a été mise en place avant l'implantation du site. Dans une logique de concertation, les parties prenantes ont été à même d'exprimer leurs inquiétudes et leurs réticences. A l'époque, les installations de ce type suscitaient les inquiétudes des riverains, des agriculteurs et des associations.

L'UVE de « Troisième Génération » est garante d'une protection environnementale maximale. Contrôlée et surveillée en permanence, elle a su prendre les garanties de bon fonctionnement dans le temps et ainsi rassurer la population et les acteurs impliqués. Depuis le démarrage de l'Unité, la CSS a une mission générale d'information en matière de sûreté et de suivi de l'impact de l'Unité sur les personnes et l'environnement. Elle vérifie que l'exploitant met tout en œuvre pour minimiser les risques relatifs à l'installation, y compris en cas d'accident.



CSS du 25 octobre 2016 : Jean-Yves Hazoumé - Sous-préfet de Saumur, Patrice de Foucaud - Président du SIVERT et M. Parisot de la D.R.E.A.L. (de gauche à droite)

Mode d'emploi

Créée par arrêté préfectoral, la commission se réunit une fois par an sous l'égide de Monsieur le Sous-préfet de Saumur. Elle comporte un bureau composé du Président (en l'occurrence le Sous-préfet) et d'un représentant par collège désigné par les membres de chacun des collèges. Le bureau fixe l'ordre du jour des réunions, chaque membre à pouvoir égal. Tous les sujets relatifs aux intérêts couverts par le code de l'environnement ont vocation à être abordés.

Elle rassemble des représentants d'associations environnementales et de riverains, les services de l'Etat et des maires des communes

*CLIS = Comité Local d'Information et de Surveillance



A l'issue de la dernière CSS, les représentants, dont M. le Sous-préfet, ont découvert l'UVE Salamandre.

voisines. Siègent également des représentants de l'exploitant SAVED et des élus du SIVERT. Le nombre de représentants des différents collèges peut varier mais il faut veiller à conserver un équilibre global. Outre ces membres nommés pour 5 ans, la commission peut inclure également des personnes qualifiées, selon les circonstances locales.

Lors de la CSS, sont présentés les bilans annuels de la valorisation des déchets, les résultats environnementaux de l'UVE, les dysfonctionnements survenus durant l'année, les contrôles réalisés par la collectivité et les visites d'expertises de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Les membres de la CSS bénéficient d'informations telles que les rapports de fonctionnement et de contrôles des installations, les incidents ou accidents graves survenus... Mais la CSS constitue aussi et surtout un moyen d'information du public. Les comptes rendus des commissions sont des documents administratifs communicables. L'ensemble des rapports présentés à la Commission de Suivi de Site sont consultables sur le site internet du SIVERT www.sivert.fr.

le saviez-vous ?

Les CSS se substituent aux Comités Locaux d'Information et de Concertation, existants autour des installations Seveso seuil haut, et aux Commissions Locales d'Information et de Surveillance, créés autour des installations de traitement de déchets. Elles résultent du décret du 7 février 2012 pris en application de l'article L. 125-2-1 du code de l'environnement introduit par la loi Grenelle 2. Cette réforme vise à fondre, dans un seul type d'instance, les diverses commissions d'information et de concertation créées autour des installations classées.





Comment concilier la protection de la biodiversité et le développement ?

Dossier

L'équilibre de la biodiversité repose sur des interactions fragiles entre les différentes espèces et les milieux naturels dans lesquels elles évoluent. Aujourd'hui, selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), 29% des espèces répertoriées sont menacées d'extinction. Face à cette érosion croissante, causée par les impacts des activités humaines, la biodiversité constitue un défi mondial et national. Mais comment soutenir plus efficacement le développement économique et territorial avec la protection de la biodiversité ?

Une biodiversité sous haute pression

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) évoque une 6^{ème} crise d'extinction. En effet, les espèces disparaissent 100 à 1 000 fois plus vite que lors des précédentes ères géologiques. Nous sommes témoins et responsables du plus rapide déclin des espèces animales et végétales depuis l'extinction des dinosaures.

UN ÉTAT DES LIEUX PRÉOCCUPANT

En 2016, dans sa liste rouge mondiale des espèces menacées, l'UICN répertorie 82 954 espèces dont 23 928 classées menacées d'extinction : 5 107 sont en « danger critique », 7 602 « en danger » et 11 219 sont considérées comme « vulnérables ». Parmi ces espèces, 42 % des amphibiens, 13 % des oiseaux et 26 % des mammifères sont menacés d'extinction au niveau mondial.

La biodiversité n'est pas uniformément répartie dans le monde. L'Organisation Non Gouvernementale « Conservation International » a identifié 34 points chauds. Ces « hot spots » font l'objet

d'une attention toute particulière. Ce sont des zones prioritaires de conservation, contenant au moins 1 500 espèces recensées, dans lesquelles au moins 70 % de l'habitat a été perdu. Les zones tropicales, qui abritent une biodiversité exceptionnelle, sont les plus concernées (cf carte p.8).

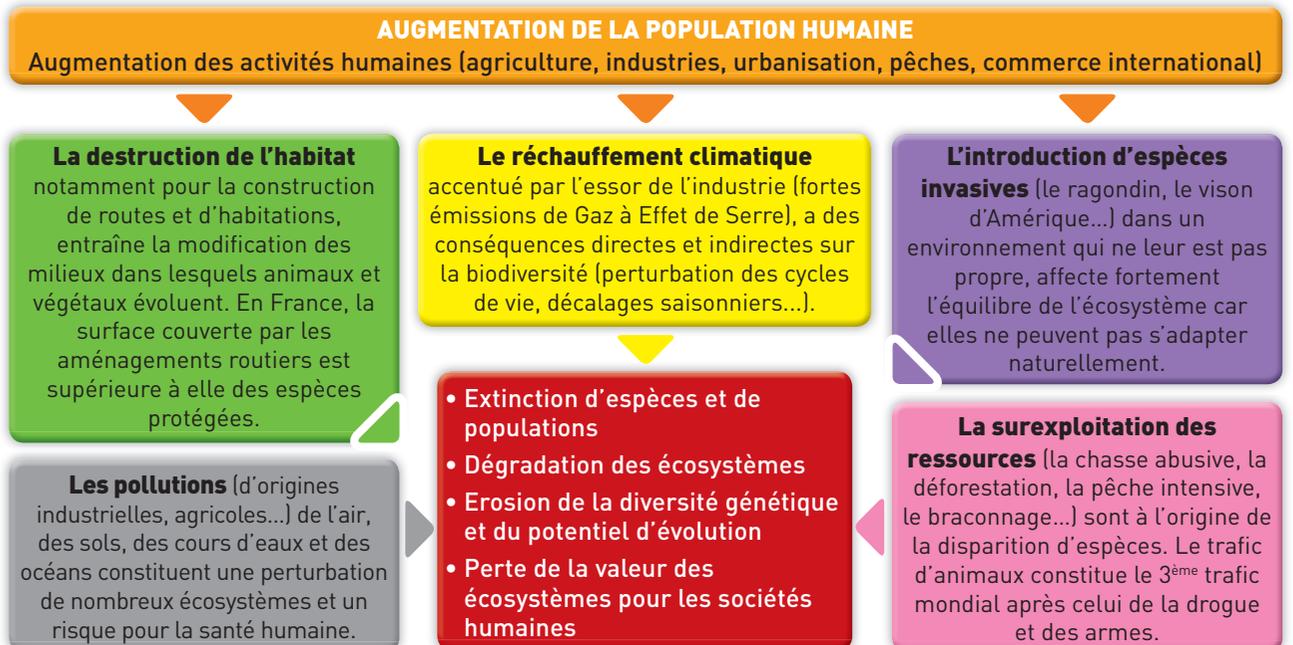
MENACES SUR LA BIODIVERSITÉ

Depuis toujours, l'Homme modifie l'environnement à son profit en le considérant comme une ressource inépuisable. Il en dépend pour manger, se soigner, se vêtir, se déplacer, ou encore s'abriter. Il y puise des sources d'énergie et des matières premières.

Il lui offre des fonctions vitales telles que la pollinisation. Ainsi, la préservation de la biodiversité est une question de survie pour l'humanité.

En 1987, le rapport Brundtland, issu de la Commission des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement, définit le développement durable comme étant l'harmonisation entre environnement et développement socio-économique. Cette conception reste un défi majeur pour la biodiversité, à savoir « Comment répondre aux besoins actuels sans limiter la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins ? ».

Modification de la biodiversité par l'activité humaine





Comment concilier la protection de la biodiversité et le développement ?

Dossier

En France, la nécessité d'un engagement fort

Pays à très forte biodiversité, la situation de la France lui confère une responsabilité particulière et la nécessité d'un engagement exemplaire. C'est l'ambition de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016. Cette loi envoie un signal de mobilisation aux territoires, déjà amorcé avec la Trame Verte et Bleue.

UN PATRIMOINE D'IMPORTANCE MONDIALE

La France, avec la métropole et les territoires d'outre-mer, détient une biodiversité remarquable du fait de sa position géographique et d'une grande variabilité des climats et des sols. C'est le 2^{ème} domaine maritime du monde avec 11 millions de km². La Guyane est située dans l'un des trois grands massifs forestiers de la planète, l'Amazonie. Ce patrimoine est cependant vulnérable : notre pays abrite cinq des 34 points chauds de la biodiversité.

En Europe, la France métropolitaine rassemble quatre des zones principales de répartition des êtres vivants (atlantique, continentale, méditerranéenne et alpine). Elle

occupe ainsi la première place pour la diversité des amphibiens (38 espèces), des oiseaux (357 espèces), des mammifères (120 espèces) et dispose de 40 % des espèces de flore. Cependant, elle est située au 4^{ème} rang mondial pour les espèces animales menacées et au 9^{ème} rang pour les plantes, selon la liste Rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

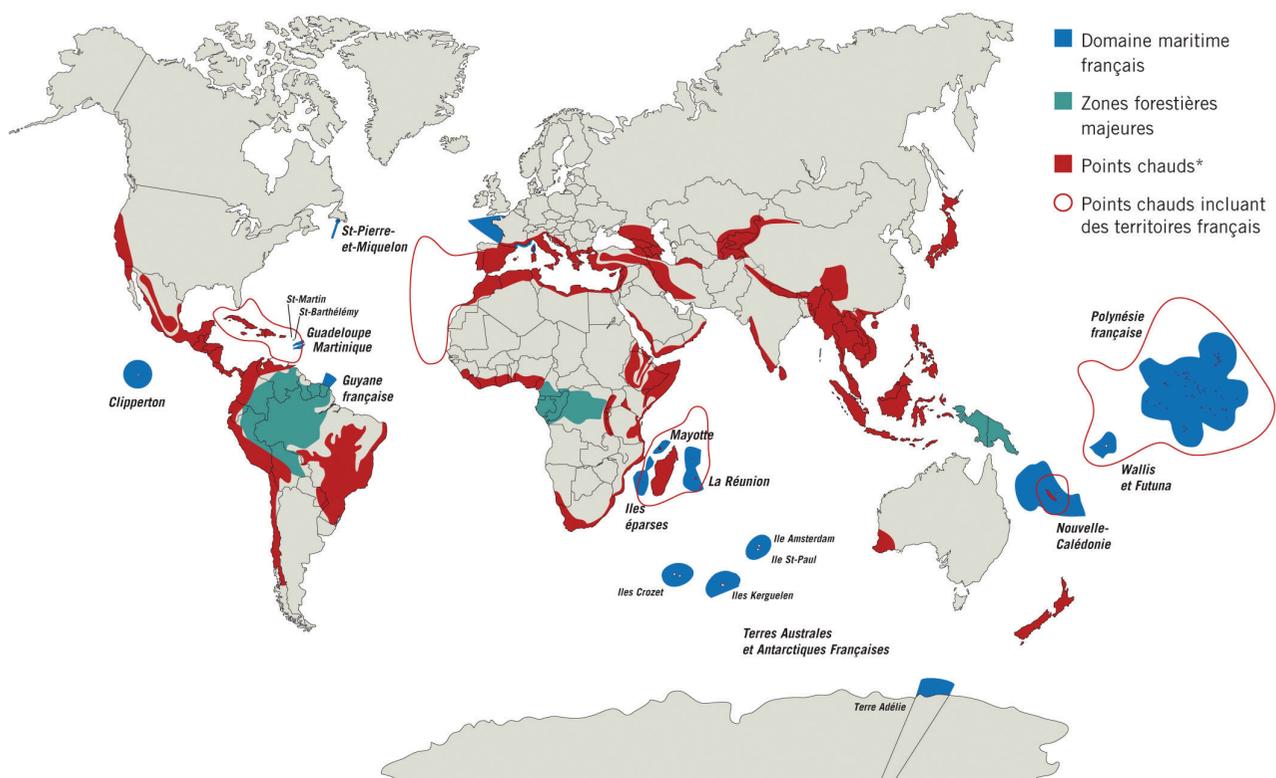
UNE MOBILISATION TARDIVE

Une prise de conscience a débuté au Sommet de la Terre de Rio en 1992. La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) reconnaît la conservation de la biodiversité comme étant une « préoccupation commune à l'humanité ». Son objectif est de développer des stratégies pour la

conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ainsi que le partage juste et équitable des bénéfices issus de l'utilisation des ressources génétiques.

Ratifiée par l'Union européenne en 2014, elle tarde à être intégrée dans les législations des pays signataires. En France, la loi pour la reconquête de la biodiversité de 2016, répond à l'engagement pris à la CDB. Elle met ainsi l'accent sur les interactions entre écosystèmes, et où l'action de l'homme joue un rôle important. Jusqu'alors, la loi de 1976, sur la protection de la nature, protégeait certains espaces et certaines espèces, jugés remarquables. Elle avait alors créé les réserves naturelles et les études d'impacts.

Une mobilisation liée à l'urgence de certaines situations



Source : UICN France, d'après Conservation International



UNE NOUVELLE AMBITION NATIONALE

Le Gouvernement renforce et renouvelle les politiques publiques en faveur de la biodiversité, que ce soit au niveau national ou dans les territoires. Depuis 2004, au titre de la Convention sur la Diversité Biologique, il se fixe des objectifs avec la Stratégie Nationale pour la Biodiversité. La dernière s'étend de 2011 à 2020 et a pour volonté de mobiliser les entreprises, les collectivités... La loi de 2016 fait entrer cette stratégie dans le Code de l'environnement. Les principales autres dispositions de la loi de 2016 sont :

- **La création d'un organisme dédié à la biodiversité**

L'Agence Française pour la Biodiversité est l'interlocuteur unique de tous les acteurs de la biodiversité. Elle a en charge la formation, le renforcement de la connaissance et de la recherche. Elle regroupe 1 200 agents de quatre organismes existants : l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, l'Atelier technique des espaces naturels, l'Agence des aires marines protégées et les Parcs nationaux.

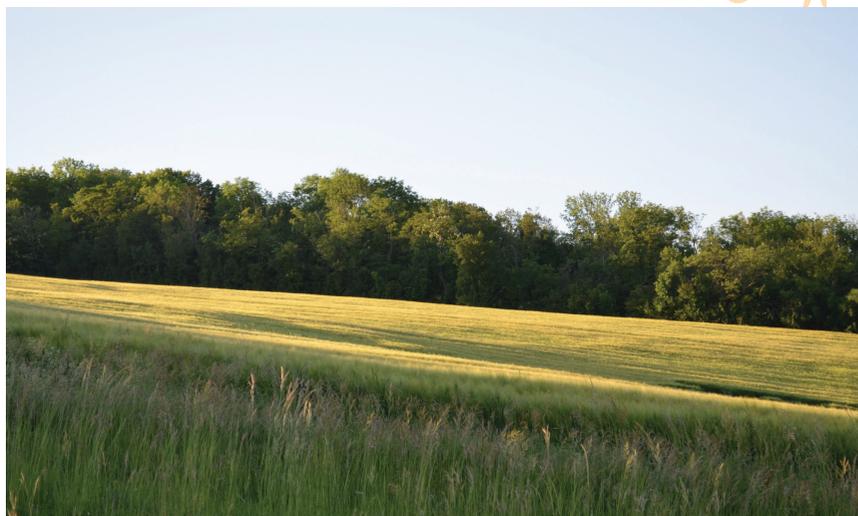
- **Le principe du pollueur-payeur inscrit dans le code civil**

Elle inscrit le préjudice écologique dans le code civil. Celui-ci reprend l'idée d'une remise en état du milieu dégradé par celui qui en est jugé responsable. Si une telle réparation en nature est impossible, des dommages et intérêts pourront être versés dans certains cas.



- **La mise aux normes internationales**

La loi ratifie le protocole international de Nagoya, qui réglemente l'accès aux ressources génétiques naturelles. Du fait de leur nature héréditaire, ces ressources sont nationales. Les avantages sont partagés, et les profits que l'État peut percevoir doivent être réinvestis dans la protection de la biodiversité.



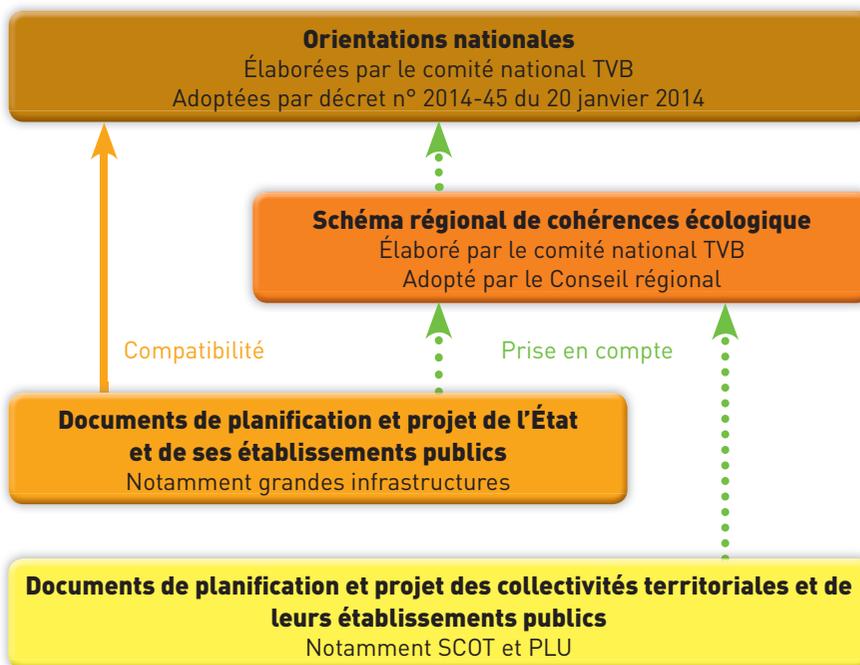
LA RÉGION, CHEF DE FILE SUR LE TERRITOIRE

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, la Région favorise les initiatives et coordonne l'ensemble des actions dans le cadre d'un Schéma Régional de Cohérence Écologique (SCRE). Son objectif est de mettre en œuvre la Trame Verte et Bleue (TVB), à l'échelle régionale. Le schéma est adopté en concertation avec l'État et

en association avec un comité régional.

En Pays de la Loire, le SCRE a été adopté par arrêté du préfet de région le 30 octobre 2015, après son approbation par le Conseil régional. Il vise à garantir, à l'échelle du territoire, les déplacements des espèces, en assurant leur survie tout en permettant la continuité des activités humaines dans le territoire.

La Trame Verte et Bleue repose sur l'articulation de trois niveaux



- <https://www.iucn.org/fr>
- <http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr>
- <https://www.senat.fr/dossier-legislatif/pjl14-359.html>
- <http://www.trameverteetbleue.fr/>
- <http://www.paysdelaloire.fr/politiques-regionales/environnement/espaces-naturels/>

POUR ALLER PLUS LOIN





Les résultats du plan de suivi de l'environnement

Le point sur...

Les résultats du plan de suivi de l'environnement mis en place par le SIVERT de l'Est Anjou sont présentés chaque année à la Commission de Suivi de Site présidée par le sous-préfet de Saumur et sont consultables sur le site Internet du SIVERT.

Les résultats des émissions atmosphériques sont également communiqués quotidiennement sur le site du SIVERT (www.sivert.fr) à J+1 (exception faite du week-end).

> Le Système AMESA - in situ
Mesures de dioxines en semi continu
Des rejets 100 fois inférieurs au seuil autorisé

Dioxines – émissions en sortie de cheminée

D'excellents résultats pour 2016

Périodes	Suivi en phase d'exploitation		
	Valeur arrêté du 20/09/2002 en application de la directive européenne du 04/12/2000	Valeur de l'arrêté d'exploitation de l'UVE Salamandre	Valeur moyenne mesurée sur l'UVE Salamandre
du 10/12/2015 au 19/01/2016	0,1 ng I-Teq/Nm ³	0,08 ng I-Teq/Nm ³	0,001 ng I-Teq / Nm ³
du 19/01/2016 au 18/02/2016	0,1 ng I-Teq/Nm ³	0,08 ng I-Teq/Nm ³	0,001 ng I-Teq / Nm ³
du 18/02/2016 au 10/03/2016	0,1 ng I-Teq/Nm ³	0,08 ng I-Teq/Nm ³	0,002 ng I-Teq / Nm ³
du 10/03/2016 au 12/04/2016	0,1 ng I-Teq/Nm ³	0,08 ng I-Teq/Nm ³	0,001 ng I-Teq / Nm ³
du 12/04/2016 au 11/05/2016	0,1 ng I-Teq/Nm ³	0,08 ng I-Teq/Nm ³	0,0003 ng I-Teq / Nm ³
du 11/05/2016 au 10/06/2016	0,1 ng I-Teq/Nm ³	0,08 ng I-Teq/Nm ³	0,0026 ng I-Teq / Nm ³
du 10/06/2016 au 18/07/2016	0,1 ng I-Teq/Nm ³	0,08 ng I-Teq/Nm ³	0,006 ng I-Teq / Nm ³
du 18/07/2016 au 10/08/2016	0,1 ng I-Teq/Nm ³	0,08 ng I-Teq/Nm ³	0,0008 ng I-Teq / Nm ³
du 10/08/2016 au 15/09/2016	0,1 ng I-Teq/Nm ³	0,08 ng I-Teq/Nm ³	0,0006 ng I-Teq / Nm ³
du 15/09/2016 au 11/10/2016	0,1 ng I-Teq/Nm ³	0,08 ng I-Teq/Nm ³	0,0011 ng I-Teq / Nm ³

Unité de mesure utilisée: le nanogramme, 10⁻⁹ g par Normaux M³.



CONCLUSIONS :

- Sur l'année 2016, la moyenne des valeurs annuelles d'émission est cent fois inférieure à la norme européenne (0,001 ng I-Teq /Nm³).

Source SIVERT

> L'analyse des retombées atmosphériques: 8 pôles de collecteurs dans un rayon de 3 km autour de l'U.V.E.

Retombées dioxines et métaux lourds - air



CONCLUSIONS :

Pour les campagnes P67 à P71 (de janvier à septembre 2016) : « Les résultats obtenus pour les dioxines et les métaux lourds correspondent à un bruit de fond rural ».

Source IRH

> Les lichens, des biocepteurs vivants analysés à 10 km du site: aucune traçabilité

Dioxines et métaux lourds – lichen

Phase de suivi : novembre 2015

	Dioxines (en ng I-TEQ/kg)	Métaux lourds (en mg/kg)		
		Plomb	Cadmium	Mercure
Grangeardière	1,9	12	0,6	0,06
Briantaisière	1,5	1,5	0,05	> Lq
Bois Martin	2,4	0,8	0,1	> Lq
Brégellerie	2,3	4,6	0,1	> Lq

* Lq = limite de quantification

Dioxines

Objectif : < 20 ng I-TEQ / Kg

Restriction à l'usage agricole : > 160 ng I-TEQ / Kg



CONCLUSIONS :

Dioxines : « Aucune signature d'émission ou d'interférence n'est mise en évidence par l'étude de la répartition des congénères de dioxines et furanes ».

Métaux lourds : « En 2015, les traces métalliques concernent exclusivement des traces de cadmium sur L1-Grangeardière. Il s'agit d'une relation avec les engrais et éventuellement les épandages ».

Source Air lichens

> Le Lait, un traceur naturel étudié dans les exploitations agricoles voisines: aucun impact

Dioxines - lait



Valeur cible	Obligation de recherche des sources		Impropre à la consommation
	1	3	
	État des lieux (en pg I-TEQ/g de matière grasse ¹)		Juillet 2016
	OMS 1998 ²	OMS 2005 ³	OMS 2005 ³
Exploitation 1	0,41	0,35	- ²
Exploitation 2	0,42	0,37	0,29
Exploitation 3	0,34	0,30	0,17
Exploitation 4	0,45	0,39	0,32
Exploitation 6	-	-	0,18

¹ Unité de mesure utilisée: le picogramme, 10⁻¹² pour un gramme de matière grasse

² Dispositif modifié suite à la cessation d'activité de l'exploitation 1 : c'est l'exploitation 6 qui l'a remplacée. Cette exploitation a été choisie car elle se trouve également sur l'axe M' des retombées atmosphériques et à proximité de l'UVE.

³ Le 2 décembre 2011, changement de réglementation européenne qui prend le référentiel OMS 2005 pour le calcul de l'équivalent toxique (I-Teq) UE n° 1259/2011.

CONCLUSIONS :

Les teneurs en Dioxines et Furanes correspondent à un niveau de concentration faible en regard des valeurs guides. Il n'existe pas à ce jour d'impact de l'unité sur le lait.

Source INERIS





Laura MOREAU-FLAVIER, animatrice déchets en milieu scolaire

Portrait de professionnels

Citoyens d'aujourd'hui et de demain, les enfants doivent être plus que jamais sensibilisés pour acquérir les connaissances qui leur permettront d'agir de manière responsable en fonction des enjeux liés à l'environnement et au développement durable. Sur le territoire du SIVERT de l'Est Anjou, des syndicats de collectes accompagnent, tout au long de l'année scolaire, les enseignants qui le souhaitent dans des projets éducatifs: animations en milieu scolaire, visites de sites, animations extérieures... Rencontre avec Laura Moreau-Flavier, chargée de communication du SMIPE Val Touraine Anjou, qui propose des animations scolaires sur son territoire.

Quelle est la démarche du SMIPE en matière d'éducation à l'environnement ?

L.M.F. Depuis 2010, année de ma prise de poste, le SMIPE a engagé une démarche pédagogique auprès des établissements scolaires de son territoire afin de sensibiliser les plus jeunes au développement durable, et plus particulièrement à la découverte du domaine des déchets. Notre société produit de plus en plus de déchets, leur traitement et leur valorisation sont des enjeux majeurs. Si nous voulons préserver la planète et notre cadre de vie, nous devons les former de manière à les sensibiliser à ces aspects. J'ai donc eu pour mission de proposer un programme d'animations scolaires qui suscite aujourd'hui l'engouement des enseignants.

Pour l'année scolaire 2016-2017, 67 interventions sont déjà programmées sur les 28 écoles primaires et maternelles que compte le territoire.

Ces animations se présentent sous quelles formes ?

L.M.F. Pour se faire, j'interviens gratuitement en milieu scolaire sur le temps d'enseignement ou, depuis cette année, durant les Temps d'Activités Périscolaires. Année après année, le programme s'est étoffé. Différents thèmes sont abordés : gaspillage alimentaire, déchets électroniques et électriques, compostage, découverte des matières et parcours des déchets. Ce programme est proposé uniquement les lundis, mardis et mercredis matins, pour une durée moyenne de 2 heures. Chaque animation est adaptée en fonction de l'âge des

enfants, de la petite section au CM2. Pour en savoir plus, je vous invite à télécharger le programme sur www.smipe-vta.net/animations-scolaires.

Quels objectifs pédagogiques ?

L.M.F. Il s'agit, au travers d'ateliers, de quiz et autres supports interactifs et ludiques, d'éveiller chaque enfant à la connaissance et à la compréhension des thématiques abordées. Ainsi, ils sont amenés à être des citoyens responsables de leurs actes, par des gestes au quotidien, aussi bien en classe qu'à la maison.

Comment ces animations s'inscrivent-elles dans le projet éducatif ?

L.M.F. Dans un esprit de partenariat avec l'école et le syndicat, les animations font l'objet d'un contact

préalable par téléphone ou sur rendez-vous afin de présenter les interventions choisies et de fixer ensemble le planning. Conformément aux programmes scolaires, elles s'inscrivent dans un projet éducatif d'école ou de classe. Pour compléter les interventions, notamment celle du parcours des déchets, le SMIPE propose la visite gratuite de l'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre et prend intégralement en charge le transport vers l'usine.

le saviez-vous ?

Pour se rendre au circuit de visite de l'UVE Salamandre, la prise en charge du transport par les syndicats est possible dans certains cas. Contactez votre syndicat de collecte pour en savoir plus !





Biodiversité : l'Europe un engagement de longue date

La biodiversité est un engagement de longue date de l'Union européenne, en construisant peu à peu un réseau de sites Natura 2000 à partir des directives Oiseaux (1979) et Habitats-Faune-Flore (1992). La stratégie européenne s'est considérablement renforcée au fil des décennies. Pourtant, près d'un quart des espèces sauvages sont encore menacées d'extinction. Un état des lieux préoccupant qui pousse l'Europe à une ambition plus grande. Dans ces conditions, de quels outils disposons-nous ? La stratégie 2011-2020 et les programmes européens de mise en œuvre donneront-ils l'élan nécessaire à la préservation de la biodiversité ?

Vers plus d'ambitions

Comme au niveau mondial, l'Europe constate une dégradation rapide de la biodiversité. La responsabilité en est partagée entre les Etats membres d'une part et l'Union européenne d'autre part. La stratégie 2011-2020 s'attache à identifier les actions à conduire pour intégrer les enjeux de biodiversité dans la mise en œuvre des différentes politiques, directives...

LA CONCRÉTISATION DES ENGAGEMENTS

Cette stratégie concrétise les engagements pris au niveau mondial lors de la Conférence des parties à la Convention sur la Diversité Biologique de Nagoya, en 2010. Les responsables internationaux, dont l'UE et les États membres, ont adopté une série de mesures de lutte contre la perte de biodiversité (plan stratégique 2011-2020). Dans cette perspective, la stratégie à l'horizon 2020 de l'UE répond à deux engagements : enrayer la perte de biodiversité dans l'UE d'ici à 2020 et protéger, évaluer et rétablir la biodiversité et les écosystèmes dans l'UE d'ici à 2050.

Partie intégrante de la stratégie « Europe 2020 », cette stratégie 2011-2020 entend aussi accélérer le passage de l'UE à une économie verte, comme présenté dans la feuille de route intitulée « Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources ». Cette dernière vise à garantir une gestion durable, à restaurer un capital naturel de l'Europe et à atténuer le changement climatique.

DES MESURES RENFORCÉES

La stratégie à l'horizon 2020 s'articule autour de six objectifs prioritaires qui se renforcent mutuellement et qui ciblent les principaux facteurs à l'origine de la perte de la biodiversité :



1 - Mettre pleinement en œuvre les Directives « oiseaux » et « habitats »

Les États membres doivent veiller à gérer et restaurer les sites Natura 2000 en y investissant les ressources nécessaires.



2 - Préserver et rétablir les écosystèmes et leurs services

L'UE souhaite rétablir au moins 15 % des écosystèmes dégradés.

3 - Renforcer la contribution de l'agriculture et de la forêt au maintien et à l'amélioration de la biodiversité.

Les activités forestières et agricoles couvrent 72 % du territoire de l'UE.

4 - Garantir l'utilisation durable des ressources de pêches.

L'amélioration de la gestion des stocks

pêchés vise à garantir leur rétablissement à un niveau plus sain et plus productif, moins néfaste pour la faune et la flore. Il s'agit de combattre la surexploitation existante.

5 - Lutter contre les espèces allogènes envahissantes.

Les espèces allogènes sont des végétaux, des animaux, des champignons et des micro-organismes établis en dehors de leur milieu naturel.

6 - Contribuer à enrayer la perte de la biodiversité au niveau mondial

La dimension mondiale de la perte de biodiversité est également prise en compte afin de garantir que l'UE contribue à lutter contre ce phénomène sur l'ensemble de la planète.

Des programmes de mise en œuvre

La protection de la biodiversité est l'une des priorités environnementales de l'Union Européenne, comme en témoigne un éventail de programmes. A l'instar des instruments législatifs de l'Union, des outils contribuent à intégrer la biodiversité à l'échelle régionale.

LE PROGRAMME LIFE : L'INSTRUMENT FINANCIER

Instauré en 1992, L'Instrument Financier pour l'Environnement (LIFE), programme-cadre de la Commission européenne, soutient depuis son remaniement en 2014 les projets visant à préserver l'environnement et le climat. La cinquième phase 2014-2020 est dotée d'un budget de 3,4 milliards d'euros. Le programme est basé sur le principe d'un appel à propositions annuel et commun.

Le sous-programme pour l'environnement comprend un volet intitulé « nature et biodiversité ». Il s'applique à la mise en œuvre des Directives Oiseaux et Habitats dans le cadre du réseau Natura 2000 (pour les projets « nature ») et de la Stratégie européenne pour la biodiversité (pour les projets « biodiversité »). Pour se porter candidats, les pays doivent avoir au moins 25% du budget consacré à des actions concrètes de conservation.

LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES : DES OUTILS MAJEURS

Dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC), les agriculteurs s'engagent, pour une période de cinq ans, à adopter des pratiques agricoles favorables à l'environnement. Celles-ci vont au-delà des obligations légales. En contrepartie, ils perçoivent une aide financière qui compense leurs manques à gagner. Ces mesures répondent à des enjeux identifiés au niveau européen et national : eau et biodiversité, zones humides, sol, climat....

La politique de développement rural 2015-2020 comprend la mise en place de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) répondant à l'objectif de préservation des ressources génétiques. Ce dispositif est soutenu financièrement par l'Union européenne, via le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), la Région Pays de la Loire, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et l'Etat. Actuellement, les dispositifs de paiement mis en place par l'Etat entraînent des retards considérables auprès des agriculteurs.

NATURA 2000 : UN RÉSEAU AMBITIEUX

Le plus grand réseau mondial de zones protégées recouvre 18 % des terres de l'Union Européenne. Il vise à préserver

la biodiversité, en tenant compte des spécificités des territoires. Il est constitué de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages de la faune et de la flore et de leurs habitats.

Le réseau comprend des Zones de Protection Spéciales (ZPS) visant la reproduction des oiseaux, leur alimentation ou leur migration et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) permettant la conservation des types d'habitats et des espèces. Les Etats qui ont fait un inventaire des sites à protéger, doivent garantir des résultats et adopter des plans d'actions en conséquence. La Commission européenne surveille la cohérence et l'exécution de l'ensemble.



POUR ALLER PLUS LOIN

http://ec.europa.eu/environment/pubs/pdf/factsheets/biodiversity_2020/2020%20Biodiversity%20Factsheet_FR.pdf

http://ec.europa.eu/environment/nature/info/pubs/docs/brochures/bio_brochure_fr.pdf

<http://agriculture.gouv.fr/maec-les-nouvelles-mesures-agro-environnementales-et-climatiques-de-la-pac-2015>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>



Des espèces par millions !

Selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, 23 928 espèces de plantes et animaux sont en danger de disparition imminente. Or toute la vie sur Terre, fruit de près de 3,5 milliards d'années d'évolution, constitue un ensemble interdépendant dans lequel chacun a sa place. Nous avons besoin les uns les autres pour survivre et continuer à évoluer. En ne respectant pas l'environnement, la biodiversité, indispensable pour maintenir la diversité du vivant, est en danger !

Qu'est-ce que la biodiversité ?

Le terme « biodiversité » est formé à partir de deux mots : « biologie » et « diversité », il désigne l'ensemble de tous les êtres vivants de la Terre.

La biodiversité comprend trois types de « diversités » :

- **Des espèces :** végétaux, animaux, forêts, sols...
- **Des écosystèmes :** c'est la diversité des milieux de vie possibles, allant des océans, des forêts... à l'herbe du jardin et les interactions avec les organismes vivants qui l'habitent.
- **Des gènes :** c'est la diversité entre individus d'une même espèce, à savoir les différences de formes, de tailles, de couleurs... Par exemple, les siamois et les angoras sont tous des chats mais ils ont une apparence différente.

La nature nous soigne (produits pharmaceutiques), nous nourrit (pêche, agriculture...), elle nous chauffe et nous fournit de quoi construire nos maisons et tout ce qui nous entoure. Mais ces richesses ne sont pas inépuisables.

Aujourd'hui, la nature évolue à un rythme beaucoup trop lent pour s'adapter aux changements rapides liés aux activités humaines. L'homme a compris, il y a seulement quelques dizaines d'années, qu'il pouvait être une menace pour les êtres vivants et qu'il est nécessaire de la protéger.

Lorsqu'une espèce disparaît, ce sont aussi tous les liens qu'elle avait avec son milieu et avec les autres espèces qui disparaissent. Par exemple, le puceron est mangé par la coccinelle qui est attrapée par l'araignée qui est la nourriture d'un oiseau qui devient la proie d'un renard.

Le sais-tu ?

37 % des espèces connues pourraient s'éteindre d'ici 2050 et 50% d'ici 2100 soit :
1 plante sur 6, 1 mammifère sur 4, 1 oiseau sur 8,
1 reptile sur 4, 1 amphibien sur 5.

Source : l'Union internationale pour la conservation de la nature



1^e Jeu

Regards croisés autour de la biodiversité

Mots croisés ! Découvre le mot correspondant à chaque description et reporte-le dans la grille.

HORIZONTALEMENT

- 1H • Réduction de la taille des forêts par l'abattement de quantités d'arbres
- 2H • Espèce introduite hors de son milieu de vie naturel, on parle aussi d'espèce envahissante
- 3H • Ensemble des animaux présents à un endroit donné
- 4H • Ensemble des espèces animales ou végétales d'un pays, d'une région

VERTICALEMENT

- 1V • Ensemble des végétaux dans la nature
- 2V • Chasser ou pêcher des animaux sans autorisation
- 3V • Ensemble d'êtres vivants présentant des caractéristiques communes et qui peuvent se reproduire entre eux
- 4V • Dégradation de l'environnement par l'Homme, dangereuse pour la santé, le climat et la biodiversité

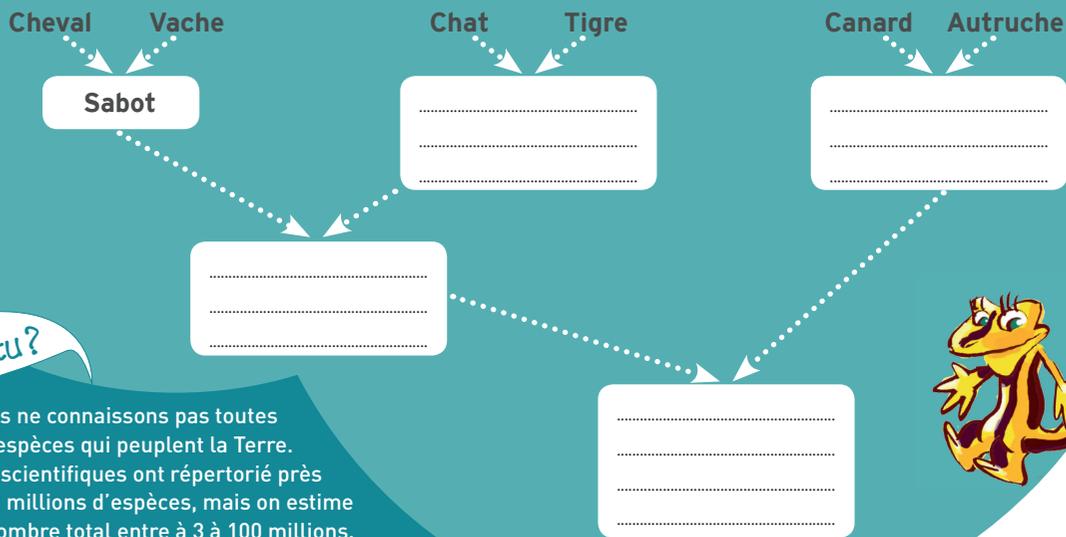
Avec les lettres colorées, trouve le mot mystère !



2^e Jeu

Chacun ses attributs

Les différentes espèces d'êtres vivants sont caractérisées par des attributs. On peut les regrouper selon leur mode de déplacement, leur nourriture, leur taille... Les scientifiques utilisent une classification dite « phylogénétique ». Les animaux qui ont de nombreux attributs communs ont un fort lien de parenté: ils ont un ancêtre.



Le sais-tu?

Nous ne connaissons pas toutes les espèces qui peuplent la Terre. Les scientifiques ont répertorié près de 2 millions d'espèces, mais on estime le nombre total entre à 3 à 100 millions. Chaque année, plus de 16 000 espèces sont découvertes dans le Monde.

3^e Jeu

Qui mange qui ?

C'est en mangeant que les animaux acquièrent l'énergie qui leur est indispensable pour vivre. Les plantes utilisent la lumière, les herbivores se nourrissent de plantes, les carnivores se nourrissent d'autres animaux... C'est la chaîne alimentaire et son équilibre est fragile. En causant la disparition d'une espèce, la chaîne est brisée, ce qui bouleverse la biodiversité!

Reconstitue et note les chaînes alimentaires que l'on peut observer dans la forêt.



<input type="text"/>	>	<input type="text"/>	>	<input type="text"/>	>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	>	<input type="text"/>	>	<input type="text"/>	>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	>	<input type="text"/>	>	<input type="text"/>	>	<input type="text"/>

Solutions

- Jeu 1 : 1H : déforestation - 2H : invasive - 3H : faune - 4H : population - 1V : flore - 2V : braconnage - 3V : espèce - 4V : pollution - mot mystère : biodiversité
- Jeu 2 : 1^{re} rangée : Chat et tigre > cousins/nets, griffes rétractiles, canines pointues / canard et autruche > ailes, plumes, becs / 2^{ème} rangée : pois, marmelles, oreilles / 3^{ème} rangée : yeux, bouches, narines, 4 membres
- Jeu 3 : feuille > chenille > mésange > épervier / salade > escargot > mulot / mouche > grenouille > serpent > hérisson.

